



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/815
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière

PC Journal No 691, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 815
PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE À ASTANA

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Astana jusqu'au
31 décembre 2008.